

**Département de la  
CORREZE**

**Commune de  
SEILHAC**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Membres :

**En exercice : 19**

**Présents : 18**

**Votants : 19**

**Délibération N° 016-2023**

**DEMANDE DE  
SUBVENTION DORTOIR  
ECOLE**

L'an deux mil vingt-trois le seize du mois de février, le Conseil Municipal de la commune de SEILHAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SEILHAC, sous la présidence de M. GERAUDIE Marc, maire.

**Date de convocation du Conseil** : le 10 février 2023

**Présents :**

MM CHAMBRAS, COLBORATI, FOURCHES, GERAUDIE, LEYRIS, MANCI, MAZEAUD, ORLIANGES, RHODES, VILLETTE  
Mmes BOUDRIE, CERTAIN, CROUZETTE, MARLINGE, NOEL, POUGET, VERDEYME, VILLATOUX

**Absents excusés :**

MME CLEDIERE (Procuration à Mme CROUZETTE)

**Secrétaire de Séance** : Mme VERDEYME Josette

M. Le maire rappelle au conseil municipal que des travaux urgents sont en cours dans le dortoir de l'école maternelle (rez de chaussée).

Il indique qu'une subvention peut être demandée au conseil départemental, dans le cadre du CTA 2023-2026, une enveloppe budgétaire étant allouée aux travaux à l'école (réfection des hall notamment).

Le montant des travaux s'élève à 3 378,25€ HT (4 053,81€ TTC)

Une subvention peut être demandée au département pour cet investissement :

Montant HT : 3 378,25€

Subvention CD 25% : 844,56€

Autofinancement : 2 533,69€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés:

- Charge M. le maire de solliciter la subvention telle que décrite dans le plan de financement
- Autorise M. le maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution du projet

**Fait et délibéré à SEILHAC, le jour, mois et an que dessus.  
Le maire, Marc Géraudie.**